



LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13 Rue Jean MOULIN 54510 TOMBLAINE

Mail : contact@liguemotograndest.fr

☎ 03.83.18.87.68

Fait le 09/02/2023.

AVENANT AUX RÈGLEMENTS MOTOCROSS 2023

Cet avenant concerne la catégorie Championnat 50cc et s'applique pour les Championnats Grand Est, Alsace Lorraine et Champagne Ardenne.

1. COUREURS ADMIS

Les pilotes domiciliés dans le Grand Est mais licenciés dans une autre Ligue sont admis dans le Championnat 50cc.

Ils marqueront des points dans le(s) classement(s) cumulé(s) et pourront prétendre au(x) titre(s) de Champion 50cc.

La Commission Motocross Grand Est

Fait le 28/02/2023.

AVENANT AUX RÈGLEMENTS MOTOCROSS 2023

Cet avenant s'applique pour les Championnats Grand Est, Alsace Lorraine et Champagne Ardenne.

2. COUREURS ADMIS

Les cylindrées 144cc 2T et 150cc 2T sont admises dans les catégories « Ligue 250cc » et « Trophée 250cc ».

LIGUE 250cc/450cc		Un titre de Champion sera attribué dans les championnats motocross suivants :	
		GRAND EST : 1 épreuve	CHAMPAGNE ARDENNE ALSACE LORRAINE
Classe ou cylindrée	450cc : Classe 3-4 300 2T 350cc 4T, 450cc 4T	Age : Selon les règles fédérales	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
	250cc : Classe 2 125cc 2T, 144cc 2T, 150cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T		
TROPHEE 250cc		Un titre de Champion sera attribué dans les championnats motocross suivants :	
			CHAMPAGNE ARDENNE ALSACE LORRAINE
Classe ou cylindrée	Classe 2 144cc 2T, 150cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T	Age : Selon les règles fédérales	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT

La Commission Motocross Grand Est

Fait le 10/03/2023.

AVENANT AUX RÈGLEMENTS MOTOCROSS 2023

Cet avenant s'applique pour les Championnats Grand Est, Alsace Lorraine et Champagne Ardenne.

3. COUREURS ADMIS

L'âge requis pour concourir en 50cc est de 6 ans à 9 ans maximum dans l'année.

Le pilote devra être né au plus tard en 2014.

Un pilote ne pourra pas effectuer plus de deux saisons en 50cc.

CHAMPIONNAT 50cc		Un titre de Champion sera attribué dans les championnats motocross suivants :		
		GRAND EST Cumul des zones	CHAMPAGNE ARDENNE	ALSACE LORRAINE
Classe ou cylindrée	50cc 2T	Âge : 6 à 8 ans au 01/01 de l'année en cours Âge : 6 à 9 ans maximum dans l'année.		Licences : NJ1, NJ2

La Commission Motocross Grand Est

Fait le 22/03/2023.

AVENANT AUX RÈGLEMENTS MOTOCROSS 2023

Cet avenant s'applique pour les Championnats Grand Est, Alsace Lorraine et Champagne Ardenne.

1 - COUREUR ADMIS

Championnat 50cc :

Les machines de la catégorie 50cc devront être d'origine et le diamètre des roues devra être de 10 ou 12 pouces à l'avant et de 10 pouces à l'arrière.

3.3- ENGAGEMENTS

La date de clôture des engagements est fixée à **13 jours** avant l'épreuve, soit **J-13 pour une épreuve se déroulant un dimanche, le hors délai s'appliquera le lundi à 23H59**. Passé cette date, les droits seront majorés aux tarifs suivants :

- 85 € pour toutes les catégories, sauf,
- 35 € pour les catégories 65cc et 85cc,
- 25 € pour la catégorie 50cc.

9 – CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Pour être classés, les pilotes devront avoir fait au moins 1 tour **et avoir franchi au minimum une fois la boucle chronométrage**.

La Commission Motocross Grand Est



LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13 Rue Jean MOULIN 54510 TOMBLAINE

Mail : contact@liguemotograndest.fr

☎ 03.83.18.87.68

Fait le 22/03/2023.

AVENANT AU RÈGLEMENT TROPHÉES PRAIRIE 2023

Cet avenant s'applique pour les Trophées Prairies Champagne Ardenne.

8 – CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Pour être classés, les pilotes devront avoir fait au moins 1 tour **et avoir franchi au minimum une fois la boucle chronométrage.**

La Commission Motocross Grand Est





LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13 Rue Jean MOULIN 54510 TOMBLAINE

Mail : contact@liguemotograndest.fr

☎ 03.83.18.87.68

Fait le 30/05/2023.

AVENANT AUX RÈGLEMENTS MOTOCROSS 2023

Cet avenant s'applique pour les Championnats Grand Est, Alsace Lorraine et Champagne Ardenne.

3.4 - ENGAGEMENTS

Les pilotes Hors Ligue, Hors Championnat pourront s'inscrire ~~dès l'ouverture des épreuves à compter de l'application de la majoration aux pilotes de la Ligue, à partir de 13 jours avant l'épreuve, soit J-13 pour une épreuve se déroulant un dimanche.~~

Les droits d'inscriptions (transpondeur inclus) pour les pilotes Hors Ligue, Hors Championnat sont fixés à :

- 65 € pour toutes les catégories, sauf,
- 45 € pour les catégories 50cc, 65cc et 85cc.

La Commission Motocross Grand Est